

DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Comité du
SYNDICAT MIXTE ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE DES AM

Séance du 25 JUIN 1998

Objet : L'an mil neuf cent quatre vingt dix huit
et le vingt-cinq Juin à dix-sept heures trente

Tarif 98/99
Interventions
Ecole Primaire

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean THAON

9806/07

Présents ou représentés :
MM THAON, BARBIER, BELLEOUD, BLANCHI, GILLY, GINESY,
MARY, MASCARELLI, MORANI, OLLIE, OTTO, REGHEZZA,
VICTOR, et Mmes BELLON, BOURRIER-REYNAUD,
FLAVIN-COHEN, FORESTIER, RAYBAUD, SOMARIA.

Le Président rappelle que depuis l'année scolaire 1992/1993, les interventions musicales en milieu scolaire sont considérées comme des prestations de services complémentaires, et de ce fait, rémunérées en supplément par les communes.

Il est donc proposé pour l'année scolaire 1998/1999, une participation forfaitaire de deux mille francs (2 000 F) par classe.

Où l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, le Comité approuve le montant des participations pour les Interventions Musicales dans les Ecoles Primaires pour l'année scolaire 1998/1999 d'un montant de 2 000 F par classe.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au Registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme au Registre.

Le Président,
Charles GINESY

